

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 20/06/2024 - 5522 - 2017 B 01021 - 831 278 924 - 4B PARTICIPATIONS

4B PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 360 000 euros
Siège social : Lieudit "Val Claret"
73320 TIGNES
831 278 924 RCS CHAMBERY

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 10 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 10 juin,
A 10h00,

Les associés de la société 4B PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 1 360 000 euros, divisé en 13 600 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Clément BOUVIER, titulaire de 1 020 parts sociales en pleine propriété,
Madame Emma BOUVIER, titulaire de 1 020 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Jean-Michel BOUVIER, titulaire de 11 560 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Michel BOUVIER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 2 de l'article L. 223-35 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

9

ec

911

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2023 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, et nomme pour la durée statutaire de 6 ans comprenant les exercices clos du 30 septembre 2024 au 30 septembre 2029 :

- la société AK Audit & Conseil, domiciliée 37 Avenue Paul Santy 69130 ECULLY, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- la société DV EXPERTS, domiciliée Parc d'Activités du Bert Les Avenières 38630 LES AVENIERES-VEYRINS-THUELLIN, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

L'assemblée générale ordinaire confie à la société AK Audit & Conseil, en sa qualité de commissaire aux comptes titulaire, une mission complémentaire de contrôle des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, dans le cadre de la procédure de régularisation prévue par le code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Chacun des Commissaires aux Comptes ainsi nommés a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.



4B PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 360 000 Euros
Siège social : TIGNES (Savoie)
Lieudit "Val Claret"
831 278 924 RCS CHAMBERY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. Clément BOUVIER	1 020	1 020	
2	Mme Emma BOUVIER	1 020	1 020	
3	M. Jean-Michel BOUVIER	11 560	11 560	
	Totaux =====	13 600	13 600	=====

Nombre d'associé(s) : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont arrêtée à 3 associés présents ou représentés possédant ensemble 13 600 droits sociaux

Le président
M. Jean-Michel BOUVIER,

